



Direction de l'action sociale,
santé et handicap
Maison de la santé

DIAGNOSTIC HANDICAP COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

VENDREDI 19 OCTOBRE 2012

Monsieur Champredon ouvre la présentation du diagnostic handicap en remerciant l'ensemble des partenaires ayant collaboré à sa réalisation et en rappelant le principe de base de la loi du 11 février 2005 dans lequel s'est inscrite cette démarche :

" toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté (accès au savoir, participation aux activités culturelles et de loisirs, évolution professionnelle, ...).

Ainsi, prendre une part active à la vie de la « cité » est devenu un droit pour toute personne handicapée ou en situation de handicap.

En s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité basée sur l'autonomie et la participation, la société fait également progresser la qualité de vie de tous ses membres.

Afin de favoriser l'accès à cette citoyenneté la Ville d'Evreux a donc décidé de réaliser un diagnostic **permettant aux personnes handicapées de s'exprimer directement**, afin d'évaluer leurs besoins et leurs attentes spécifiques dans les principaux domaines de l'exercice de la citoyenneté (déplacements, accès aux informations, aux démarches administratives, aux activités sportives, aux soins, à la culture et aux loisirs).

Madame Lefebvre présente ensuite le contenu du power point à l'ensemble des participants, dont vous trouverez ci-après les commentaires.

FREINS AUX DEPLACEMENTS

Monsieur Champredon souligne que depuis le 1^{er} juillet 2012, transurbain propose des transports – bus de soirée- jusqu'à 22 h 30, uniquement le vendredi et le samedi (réseau identique à celui du dimanche).

Il est prévu de tester ce nouveau service sur 6 mois mais si les usagers ne sont pas au RDV, ce service ne pourra être maintenu en raison de contraintes budgétaires. Il est important que ce message circule le plus largement possible pour la viabilité de ce bus de soirée.



Monsieur Levêque ,et mesdames Viera et Lambert : le transport adapté qu'est le PMR (bus pour les personnes à mobilité réduite) est un outil très utile aux déplacements des personnes handicapées.

Mais des dysfonctionnements ont été constatés (oublis de personnes ayant pris RDV, horaires non respectés, PMR sous-occupé au niveau des personnes transportées, et difficultés pour les joindre au téléphone).

Il semble aussi parfois difficile d'obtenir un RDV en raison des créneaux réservés en priorité aux personnes sollicitant le PMR pour aller travailler.

Ces réclamations diverses interpellent sur les dysfonctionnements mais ne permettent pas de mesurer précisément l'ampleur du problème et les jours ou tranches horaires les plus problématiques.

Aussi, Monsieur Champredon propose d'approfondir la question en partenariat avec les associations de personnes handicapées, en quantifiant notamment le nombre de personnes concernées, les jours, heures Cette démarche pourrait être engagée dans le cadre d' un focus accessibilité sur un mois donné.

Madame Lefebvre rappelle qu'il est important que cette problématique soit portée à la connaissance du service mobilité durable du GEA et travaillée en concertation avec ce dernier.

FREINS DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Monsieur Champredon rappelle que la police ou la gendarmerie peuvent aller chercher une personne handicapée à son domicile pour lui permettre d'aller voter.

Monsieur Cassius souligne que les bureaux de vote ne sont pas toujours accessibles mais remercie la mairie d'Evreux d'avoir installé des isolements plus grands.

Monsieur Levêque mentionne l'absence d'une rampe pour accéder au service élections.

Monsieur Ferrouk demande à ce que ce problème soit étudié.

Madame Lefebvre rappelle qu'il existe un service «proximité des habitants» chargé de traiter les demandes des administrés du GEA. Ainsi, toute personne qui le souhaite peut faire remonter un problème de dysfonctionnement en utilisant le formulaire mis en ligne sur le site de la Ville d'Evreux et du GEA (cliquer sur l'icône à droite de l'écran « nous contacter »). Il est possible aussi de formuler la demande en appelant directement une des mairies annexes, l'Espace St Louis ou l'Hôtel de ville d'Evreux. Un numéro vert sera prochainement mis en place.

FREINS DANS LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Les freins dans l'accès aux démarches rejoignent ceux de la vie quotidienne en ce qui concerne l'accessibilité aux locaux et aux services proposés.

Monsieur Marchand informe l'ensemble des participants qu'un bulletin d'informations est en cours de réalisation. Il sera diffusé auprès des institutionnels et disponible sur le site de la MDPH.

Ce premier bulletin a pour vocation d'apporter des réponses très concrètes aux personnes handicapées, sur la base notamment de témoignages.

Ainsi, la démarche pour rendre accessible une salle de bains sera expliquée au travers du témoignage de la personne concernée et de l'ergothérapeute.

FREINS AUX ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS CULTURES

Monsieur Cassius : les portes d'entrée de la médiathèque, trop lourdes, ne permettent pas un accès autonome. Des portes coulissantes pourraient résoudre ce problème.

Monsieur Bailleul : une borne sonore permettant d'identifier l'accès à la médiathèque, actuellement difficilement repérable, apporterait une réponse au handicap visuel.

Monsieur Girard rappelle qu'un diagnostic sur l'ensemble des ERP (établissements recevant du public) est en cours de réalisation pour l'ensemble des bâtiments de la Ville d'Evreux. Ce diagnostic permettra de recenser les points à corriger, de les chiffrer et de définir les priorités pour 2015.

FREINS AUX ACTIVITES SPORTIVES

Monsieur Levêque déplore que le créneau horaire attribué à Handinage soit de 8 h30 à 9 h 30 car il est incompatible avec certaines contraintes liées au handicap (intervenante à domicile, transport).

Un créneau à 10 h 30, le jeudi ou le mercredi matin permettrait aux personnes intéressées de s'y rendre beaucoup plus aisément.

Monsieur Ferrouk souligne que cette problématique doit être étudiée avec les bénéficiaires et qu'il est important que les services de la ville trouvent une solution satisfaisante pour tous.

Monsieur Marchand tient à rappeler que beaucoup de choses existent pour les personnes handicapées souhaitant exercer une activité sportive. Le frein rencontré peut être lié plus à une méconnaissance, qu'à l'absence d'offre.

Madame Lefebvre précise que le but de ce diagnostic était de recenser les freins rencontrés par les personnes handicapées mais qu'effectivement certaines actions peuvent s'appuyer sur un existant déjà riche, pour notamment le valoriser auprès du public potentiel.

Par ailleurs le recensement des freins rencontrés par les personnes handicapées a pour objectif de permettre la mise en place d'actions destinées à les améliorer et non de stigmatiser l'existant.

FREINS POUR L'ACCES AUX SOINS

Des interrogations subsistent sur les actes à domicile, et sur ce qui relève ou non du personnel soignant.

MISE EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL

A l'issue de la présentation du diagnostic handicap et de la proposition de mise en place de 3 groupes de travail, Mme Lefebvre informe l'ensemble des participants qu'une fiche d'inscription est à leur disposition.

Elle leur rappelle cependant qu'il est important que ces groupes :

- soient représentatifs de la diversité des handicaps
- qu'ils ne soient pas trop importants
- que les personnes s'y inscrivant soient régulières dans leur participation (réunion environ 1 fois par trimestre).

Le service citoyenneté des personnes handicapées ayant dématérialisé son mode de communication, il est prévu de diffuser par mail une information collective sur l'évolution du travail des groupes, à l'ensemble du réseau (institutionnels, associations, techniciens et maires du GEA).

Monsieur Ferrouk conclue cette réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur mobilisation et leur contribution au diagnostic handicap.

Il les invite à s'inscrire sur les groupes de travail, au sein desquels ils peuvent être force de proposition dans les actions prioritaires à mettre en place.

P.J. : Power point (attention ne pas tenir compte des % communiqués lors de la réunion du 19/10 concernant les freins aux activités sportives – les % mentionnés page 25 du power point modifié en conséquence sont ceux à prendre en considération)

Fiche d'inscription (uniquement pour les personnes ne s'étant pas inscrites lors de la réunion du 19/10 et souhaitant le faire)